CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E207813** **VALABLE JUSQU'AU** **23/01/2028**

ÉDITÉ LE 13/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/04/2021

Raison sociale : SITEC DECONSTRUCTION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/09/2023

Capital : 10 000

1 RUE DU CHAMP GUIHORE
ZONE ARTISANALE DE BEL AIR
35320 CREVIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 898 276 340 00020

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 5201307-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 031 0003339

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000 / 002 217004/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 02 99 42 42 67 **Fax :**

Portable : 06 88 89 49 94

Responsabilité légale :
CROCQ DELPHINE CO-GÉRANTE / CROCQ STEPHANE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : secretariat@sitec35.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 275 000 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	7	24/01/2025
1161	Travaux de curage		24/01/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/11/2026 09:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.